

**Direction
Groupement Gestion des Risques
Bureau Prévention Industrielle
et Habitation**

Code Ets : 522I00001
Réf. Dossier : 2023-085
Affaire suivie par :
Lieutenant Loïc NEUVILLE

Le directeur départemental
des services d'incendie et de secours

à

Monsieur le Préfet
Direction Départementale des Territoires
40 Boulevard Anatole France
51 000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

Objet : **Construction d'une centrale photovoltaïque au sol**

Présenté par : **Monsieur PETIT Jean-François**

Date de dépôt du dossier : 08 décembre 2022
Reçu le : 11 janvier 2023

Nom ou raison sociale : **SA CPES CHENET**
Adresse du projet : Lieu-dit « Le Chenet » 51522 Sapignicourt
Lieu-dit « La Haie Ricquenac » 51290 Hauteville

Avis sollicité par : DDT de la Marne

N° PC : 051 522 22 O0005
051 286 22 O0002

DESCRIPTION DU PROJET :

La présente étude concerne la construction d'une centrale photovoltaïque au sol.

L'implantation du projet est prévue sur des parcelles totalisant 558 839 m², référencées :

- sur la commune de Hauteville, section AB, numéros 46, 144, 177 et 186 pour un total de 373 890 m²
- sur la commune de Sapignicourt, section ZB, numéros 12, 13, 36 et section A, numéros 71, 72 et 73 pour un total de 184 949 m².

Le projet est constitué de modules sur tables au sol installés sur une surface clôturée de 8.66 Ha. La puissance totale du parc sera de 11 MWc.

Les panneaux auront une hauteur sous table de 1.10 mètre et un point haut à 4.20 mètres.

L'installation comprendra deux postes de transformation composée de 2 modules de 33 m² situés sur le territoire de la commune de Hauteville et un poste de livraison composé de 2 modules de 31.5 et 21 m² situé sur le territoire de la commune de Sapignicourt.

L'entretien du couvert végétal du parc sera réalisé par la mise en place d'un fauchage.

TEXTES DE RÉFÉRENCE :

- Code de l'Environnement
- À la norme NF C 15-100 et au guide UTE C 15-712-1

ÉLÉMENTS DE SÉCURITÉ PRÉVUS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE :

Desserte - Accessibilité

Le site est desservi depuis la voie publique constituée par un chemin existant à l'Est du site et par un chemin à créer situé au Sud-Ouest du site. Les deux accès sont prévus par deux portails de 6.00 mètres.

Une voie interne, d'une largeur de 5 mètres, se trouve en périphérie de l'installation et permet l'accès au poste de transformation et de livraison.

Défense incendie

La défense extérieure contre l'incendie proposée par le maître d'ouvrage repose sur la prise en compte de deux aires d'aspiration à proximité des plans d'eau et situées à moins de 150 mètres des bâtiments techniques.

I - REMARQUES :

1- Desserte :

- S'assurer que les pistes d'accès et périphériques répondent aux caractéristiques de la voie engin.
- S'assurer que les pistes soient praticables en toutes saisons.

2- Défense incendie :

- Implanter les aires d'aspiration en permettant leur utilisation sans obstruer les voies de circulation interne.
- Réaliser les aires d'aspiration en respectant les caractéristiques mentionnées dans la fiche technique 2.5 ci-jointe.
- Solliciter le SDIS après travaux pour effectuer une réception opérationnelle du point d'eau incendie. *Toute demande devra être transmise à : prevision@sdis51.fr*

Les caractéristiques techniques applicables dans le domaine de la défense extérieure contre l'incendie (Poteau incendie, réserve incendie,...) ou la composition du dossier technique sont consultables sur le site internet du SDIS : www.sdis51.fr/ressources.

II- RECOMMANDATIONS :

Afin de faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers, il est nécessaire de prévoir l'implantation de coupures d'urgence afin de neutraliser l'installation. Ces coupures devront être identifiées et leur zone d'action devra être correctement définie (plans, ...).

- Prévoir des organes de coupure pour neutraliser l'installation (Production, Transformation, Livraison)

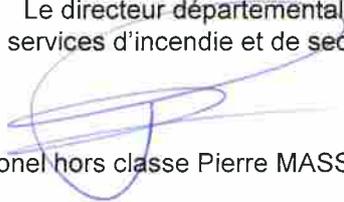
Afin de réduire le risque de propagation sur la végétation basse se trouvant sous les tables, nous vous préconisons plusieurs solutions préventives :

- Réaliser un entretien régulier de la végétation basse.
- Réaliser toutes les dix rangées de table une bande recouverte d'une matière incombustible d'une largeur de 5 mètres (cailloux, graviers).

III - AVIS :

Après examen de ce dossier, je formule un avis favorable à la réalisation de ce projet pour lequel je vous demande de prendre en compte les remarques formulées et de bien vouloir les porter à la connaissance du maître d'ouvrage.

Le directeur départemental
des services d'incendie et de secours,



Colonel hors classe Pierre MASSON